Image not found or type unknown

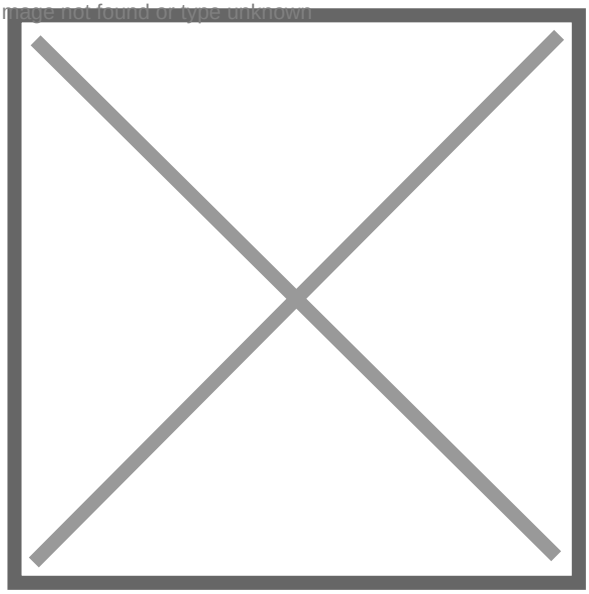

Stagaire dans la fonction publique

Par **manue0210_old**, le **09/12/2007** à **19:17**

Bonjour,
Je suis depuis 6 jours infirmière stagiaire au CHU de Montpellier. J'ai trouvé un emploi dans le prvé mieux rémunéré et dans des conditions de travail beaucoup plus avantageuses. Je voudrais savoir si je pouvais partir tout d suite en démissionnant dés demain tout en sachant que je n'ai signé aucun contrat? Le délai de rétractation de 7 jours peut-il intervenir dans ce cas la?
Merci d'avance.

Par **jeetendra**, le **09/12/2007** à **20:19**

bonsoir, vous êtes comme vous le dite stagiaire, il n'y a pas de raison n'ayant pas ete titularisé de ne pas pouvoir partir, cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés